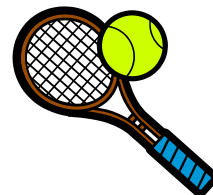


Tennis libre

PRINTEMPS – ÉTÉ 2011



Terrains de tennis dans les parcs

Renseignements : 450 974-5111

Règlements

- L'accès aux terrains de tennis est **gratuit** pour les **résidents** de Saint-Eustache qui ont en main leur **Carte citoyen valide**; les terrains sont accessibles aux **non-résidents** qui ont en main leur **Carte non-résident valide** et leur **preuve d'abonnement** au tennis libre (les abonnements sont disponibles auprès du Service du sport et du plein air, 230, boul. Arthur-Sauvé);
- Le port d'un chandail et de souliers de sport est obligatoire;
- Sont interdits en tout temps sur les terrains : animal, alcool, tabac, drogue, nourriture, radio, bicyclette, planche à roulettes, patins à roulettes, bâtons de hockey, bâtons de golf;
- Lorsqu'il y a achalandage, les joueurs sont priés de céder leur place après une heure de jeu, en respectant l'ordre d'arrivée des joueurs en attente;
- En tout temps, les joueurs doivent suivre les règlements, de même que les directives du surveillant ou des représentants de la Ville de Saint-Eustache, à défaut de quoi ils pourront être expulsés.
- Le Service du sport et du plein air se réserve le droit de tenir des activités particulières sur les terrains;

Horaires

Terrains de tennis dans les parcs	Printemps 2011 16 avril au 7 mai (7 jours/ semaine)	Été 2011 8 mai à mi-octobre (7 jours/semaine)
Chénier	9 h à 19 h 30 Non éclairés	8 h 30 à 22 h 30 Éclairés
Prud'homme	9 h à 19 h 30 Non éclairés	8 h 30 à 22 h 30 Éclairés
Rivière-Nord	9 h à 19 h 30 Non éclairés	8 h 30 à 22 h 30 Éclairés

(Les horaires sont sujets à changements sans préavis)

Service du sport et du plein air - Ville de Saint-Eustache